

# PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

## VIGILANCE METEO JAUNE ENJEU DE SECURITE CIVILE

### VENTS VIOLENTS

**Destinataires** : – COZ – SP Bayonne – SP Oloron – Radio Bleue Pays Basque programme et rédaction – Radio Bleue Béarn – SUD RADIO – RADIO AFP - Altiservices – Base hélico – DAEE – CODIS – DDPP – DDCS – DDSP - DDTM – DDTM opérationnel et hydraulique – EPSA – CORG – Météo France – SAMU Pau – SAMU Bayonne - DT-ARS –Conseil Général - ASF – EDF BEARN – EDF AQUITAINE – France Telecom – La Poste –CC sud Pays basque – communes situées sur le piémont pyrénéen.

**Date** : 28 mars 2014

**Heure** : 16 h 30

**N°** : 1

#### **Description de l'évènement** :

Début événement le samedi 29 mars 2014 à 06 h 00  
Fin événement prévue le samedi 29 mars 2014 à 21 h 00

#### **Qualification de l'évènement** :

Sur les crêtes des Pyrénées frontalières, les rafales de sud, déjà voisines de 100 km/h au cours de la nuit prochaine, se renforceront encore dans la matinée de samedi, pour atteindre parfois 120 km/h, avec des pointes à plus de 140 km/h au pic du Midi et à Iraty. On pourra observer alors dans certaines vallées d'altitude orientées sud/nord des rafales autour de 80 voire 100 km/h.  
Atténuation progressive dans la nuit de samedi à dimanche.

**Conséquences possibles** : Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distributions d'électricité et de téléphone et provoquer des coupures pendant des durées relativement importantes.

**Conseils de comportement** : Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt. En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez, en aucun cas, des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés, si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.  
Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,  
Le Permanent SIDPC